



Déclaration citoyenne des femmes de Rivière-des-Prairies Pour un quartier où il fait bon vivre!

La déclaration citoyenne des femmes de Rivière-des-Prairies se veut inclusive et concerne, sans discrimination, toutes les femmes résidant dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Elle vise à :

- Faire connaître les bases d'un quartier où il fait bon vivre en tant que femme ;
- Se faire entendre et s'assurer de la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement du quartier ;
- Influencer la planification urbaine du quartier selon le regard des femmes ;
- Augmenter les mesures de sécurité afin que les femmes se sentent en tout temps en sécurité et qu'elles puissent prendre part à la vie de ce quartier ;
- Engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient.

Les 8 articles de la Déclaration citoyenne

1. Sécurité

1.1 De faire respecter, en appliquant les lois et améliorer la signalisation et les limites de vitesse afin de protéger la population, dans tout le quartier de Rivière-des-Prairies, et particulièrement près des écoles.

1.2 Que l'éclairage dans les rues et les parcs soit amélioré.

1.3 Que l'on aménage des passages pour piétons.

1.4 Que des cours d'autodéfense soient offerts aux femmes, gratuitement ou à faible coût.

1.5 Que la surveillance soit accrue dans les parcs.

1.6 De rendre les berges de la Rivière-des-Prairies déjà aménagées, accessibles, propres et sécuritaires.

1.7 Qu'une campagne de sensibilisation soit faite contre la violence sur toutes ses formes.

1.8 Que les programmes « Leaders positifs » et « Intervention de soirée » soient minimalement reconduits et idéalement étendus, en terme de nombre d'intervenants et de lieux surveillés.

3. Transport

3.1 Que l'on adapte le transport en commun au besoin des femmes et qu'on le rende accessible pour toutes et tous, tant aux niveaux des horaires et de la fréquence que de la desserte, du confort, de l'espace pour les personnes handicapées et les poussettes, etc.

3.2 Que le service Entre deux arrêts soit maintenu, afin d'assurer la sécurité des femmes en milieu urbain.

3.3 Qu'une tarification sociale soit instaurée pour les personnes à faible revenu et qu'il n'y ait aucune hausse des tarifs de transport en commun, à moins que celle-ci soit répartie sur une longue période ou indexée à l'évolution des mesures d'aide sociale.

3.4 Que l'on augmente les services d'autobus et qu'on élargisse le service en direction nord-sud.

* Nous considérons à faible revenu toute personne vivant sous le seuil de la pauvreté déterminé par Statistique Canada.

2. Logement et aménagement urbain

2.1 Que la population à faible revenu* de Rivière-des-Prairies n'ait à déboursier plus de 30 % de ses revenus pour son logement.

2.2 D'avoir accès à un logement, de qualité, sécuritaire, dans un environnement sain, à prix décent basé sur la réalité des gens, avec accessibilité aux services pour toutes et tous, offrant des espaces collectifs accessibles et diversifiés pour les besoins individuels des résidentEs

2.3 Que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer une mixité sociale dans le quartier de diversité de cultures, d'âges et de niveaux économiques et de modes de vie des résidentEs, afin d'éviter la ghettoïsation

2.4 Que les planificateurs de l'aménagement urbain prennent en considération l'harmonisation des lieux.

4. Loisirs et culture

4.1 Une maison de la culture afin de retrouver sous un même toit plusieurs concepts culturels et favoriser la mise en valeur des talents locaux.

4.2 De maintenir la gratuité dans les bibliothèques et maisons de la culture pour les résidentEs de Rivière-des-Prairies.

4.3 S'assurer que les services et activités de loisir tel que piscine, cours, demeurent accessibles et gratuits pour la population du quartier.

4.4 Créer des endroits où les jeunes et les familles pourront se rassembler, s'épanouir dans des activités créatives de leur choix (ex. : graffitis, parcs).

4.5 Qu'un bottin de ressources soit créé avec l'ensemble des activités et services offerts dans l'arrondissement, incluant les activités des organismes communautaires, les cours pour les jeunes, les adolescentEs, les adultes, ainsi que les aînéEs.



Déclaration citoyenne des femmes de Rivière-des-Prairies Pour un quartier où il fait bon vivre!

5. Sécurité alimentaire

5.1 Que des cuisines collectives munies d'un volet éducatif soient mises sur pied, rendues accessibles au niveau du transport, inclusives en terme de participation et situées dans un milieu favorisant l'intégration.

5.2 Que des locaux appropriés et subventionnés soient rendus disponibles, afin de mettre sur pied des comptoirs alimentaires propres, accessibles et disponibles 7 jours/semaine ; en favoriser la participation et l'implication de chacunE dans le respect de leur dignité, afin de pallier aux besoins alimentaires de base de la population à faible revenu du quartier.

7. Développement économique du quartier

7.1 Que la Ville de Montréal favorise la venue sur le territoire d'entreprises non polluantes.

7.2 Développer l'achat local par différents moyens tels la mise en place d'un marché public ouvert toute l'année, de magasins à rayons, d'un cinéma.

7.3 Que les entreprises du quartier se dotent une politique d'embauche qui favorise la main-d'œuvre locale, en tenant compte de l'accessibilité pour les femmes au marché du travail.

6. Environnement et aménagement

6.1 Que le développement de l'aménagement du quartier favorise la protection et la mise en valeur des espaces naturels : fleurs, arbres, espaces verts, fontaine, accès à la rivière, etc.

6.2 Qu'une campagne de sensibilisation soit faite, afin d'inciter fortement la population à respecter les normes de propreté (ex : poubelles, excréments de chiens).

6.3 Que les problèmes de pollution sur le territoire, notamment ceux causés par les industries polluantes (produits chimiques), deviennent une véritable préoccupation de nos éluEs municipaux.

6.4 Que les parcs soient aménagés en fonction de leurs objectifs. Par exemple, que les parcs pour enfants soient équipés de jeux sécuritaires ; que l'on s'assure de préserver la vocation du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

6.5 Que la piste cyclable soit aménagée de façon sécuritaire, harmonieuse et propre, favorisant ainsi son utilisation soit pour se rendre au travail ou pour des randonnées.

8. Vie communautaire et qualité de vie

8.1 Qu'un comité permanent de citoyennes soit mis en place.

8.2 Que l'on favorise la présence de femmes dans les différents lieux décisionnels qui concernent le développement social, économique et politique du quartier.

8.3 Que des mesures concrètes de soutien aux femmes intéressées par une carrière politique soient instaurées, afin que leur réalité spécifique (responsabilités familiales) ne soit pas une barrière à l'entrée, une discrimination structurelle. Par exemple, mettre en place des garderies dans des endroits appropriés, aménager les horaires des réunions et autres rencontres de travail afin de permettre aux femmes d'y prendre part.

Enfin, les femmes de Rivière-des-Prairies affirment :

- Nous sommes contre la tarification des services et des lieux touristiques pour les résidentEs) ;
- Nous sommes contre la tarification de l'eau sous toutes ses formes ;
- Nous sommes contre la privatisation du transport en commun.

